

Procès verbal
Saison 2024-2025

**ENSEMBLE
PV 699 DU
3 AVRIL 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 27 mars 2025 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présent(e)s :

Mmes BRAULT Annie – STRAPPAZZON Laurie

MM. BOULORD Jean Marc - BUOSI Bernard - COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel -
MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONTMAYEUR Marc – NURIT Fabien - SOZET Jean
Louis - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel – VEYRET Bernard.

Assiste: MM. DA ROCHA Elisabeth

Excusés : MM. BOURGEOIS Samuel - CHASSIGNEU Guy - SCELLIER Christian - CICERON
Fabien - MONIER Patrick - THEVENIN Cyril

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 27 février 2025
2. Courriers et informations diverses
3. Championnat U20 texte présenté par la commission juridique
4. Proposition tarifs amendes disciplinaires pour saison 2025-2026
5. Rappel des dates label
6. Retour conseil de ligue
7. Retour Journée de la Femme du 16 mars
8. Organisation Journée Nationale des Bénévoles 2025 + liste candidats
9. Réunions avec La SDJES sur les violences sexistes et sexuelles
10. Dates des différentes manifestations
11. Secrétariat : date fermeture congés été et embauche comptable
12. Désignation lieu journée nationale U6 U9- 14 JUIN
13. Candidatures clubs AG été 27 JUIN
14. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président du District tient à informer le comité d'un événement grave qui s'est produit lors d'un match de foot 18R. Le président du club d'Eybens a été victime d'une violence physique inacceptable de la part d'un parent.

De tels actes de violence n'ont absolument pas leur place dans notre sport et doivent être fermement condamnés. Nous souhaitons lui témoigner tout notre soutien dans cette épreuve difficile.

1. Approbation du PV du Comité du 27 février 2025

Concernant la **Journée Nationale des Bénévoles** prévue en mai, le Président demande un ajout dans les conditions de participation. Un prérequis avait été omis et doit être intégré : **être licencié dirigeant ou licencié volontaire depuis plus de 7 ans.**

Le PV est approuvé.

2. Courriers et informations diverses

- Courrier du CDOS souhaite créer un événement fédérateur dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, mettant en avant les valeurs du sport, et notamment le *partage du sport en famille*. **Le message est :** « *Vous avez vibré en famille pour le sport, venez pratiquer en famille !* » **Cet événement se déroulera dans le magnifique cadre du Domaine de Vizille : samedi 14 juin 2025 de 10h à 16h**
- Courrier de la FFF concernant l'ANS indiquant que la campagne est ouverte
- Courrier du département informant que les critères de soutien aux associations au titre sport et handicap vont évoluer.
- Courrier de La Ville de Grenoble informant d'une conférence sur les violences sexistes et sexuelles organisée par des étudiants de l'UFR STAPS de Grenoble le 3 avril.
- Courrier de Mme Cottenceau : souhaite rencontrer le District afin de lui présenter sa structure : France Victimes 38 AVNIR
- Courrier de helicon.ia chatbot sportif , invitation à une visioconférence présentant son fonctionnement.
- Courrier du Club de Serezin de la Tour remercie le Président de l'avoir alerté du chevauchement de la date de la Journée des Débutants et celle de leur tournoi annuel. Afin de préserver les deux événements, le club se porte candidat pour accueillir la Journée Nationale des Débutants (JND).
- Courrier de la Laurafoot : Convocation à la Finale Régionale Futnet à laquelle l'équipe de CHATTE s'est brillamment qualifiée. Cette finale aura lieu samedi 29 mars, dans le gymnase de Montfaucon-en-Velay, rue du stade (43220).
- Courrier de ASJ Domène informant de leur tournoi international U13 du 30 au 31 mai. Recherche des sponsors.
- Courrier du club de St G de Commiers surpris par un courrier du district du 4 mars annonçant des sanctions pour les feuilles de plateaux U10-U11, alors que cette catégorie n'a ni championnat ni classement. De plus, le mode de dépôt des feuilles a

changé trois fois cette saison, générant confusion et erreurs, aggravées par un bug empêchant leur consultation sur le site du District.

Le Président rappelle que ce courrier fait suite à une décision prise par le Comité de direction et qu'elle doit être maintenue.

- Courrier de Mme Joubert informant toutes les difficultés qu'elle a pour prendre contact avec la famille du joueur qui a blessé un joueur de son club. Le District prendra contact avec le Club de Pont de Claix afin de lui venir en aide.
- Courrier de Démission du Docteur Christian Scellier du Comité de Direction pour raisons personnelles. Reste toutefois membre de la commission médicale. Le Président le remercie pour son engagement et services rendus.

- Courrier de Cyril Thevenin en charge de proposer six arbitres et un encadrant pour la finale du festival U13 en date du 05/04/2025,
la liste des jeunes arbitres retenus et l'encadrant :
 - DENIS Dorian
 - CHABRAND Yanis
 - LEMAIRE Samuele
 - THEVENIN Aurèle
 - CHAARI Amir
 - SIAUD Esteban

- THEVENIN Cyril (encadrant)

Liste approuvée par le Comité de Direction.

Informations diverses :

- Le Président propose aux membres du Comité de consulter un power point de présentation de Projet club Labellisation.
- Le Président informe avoir résilié pour la partie expertise comptable notre contrat avec : Expert et partenaires, en revanche nous conservons la mission sociale chez eux.
Un nouveau contrat sera signé avec Synexia à compter du 1^{er} juillet, ce cabinet viendra présenter les comptes aux AG.

3. Championnat U20 texte présenté par la commission juridique

Présentation du passage de championnat U20 à U19, L. Mazzoleni présente les textes réécrits par la commission juridique. Quelques points amènent à débat suite à interaction notamment de Mme Brault.

Le texte nécessite une révision pour le prochain CD sur un ou deux points spécifiques.

Cependant, il a été décidé ce soir, à l'issue de la commission des Présidents, qu'il est dans l'intérêt général du football isérois d'instaurer un championnat U19 dès la saison 2025-2026. Cette décision fait suite à la décision imposée par la FFF qui nous oblige à reconsidérer le championnat U20 étant assimilé à un championnat Seniors.

[TABLEAU U20 : CLIQUEZ ICI](#)

L'intérêt du championnat U19 réside aussi dans le fait que les 4 joueurs U20 pourront être utilisés, même si l'équipe U19 ne joue pas.

Les clubs peuvent à tout moment nous joindre pour plus d'explications.

Cette décision est votée à l'Unanimité des membres présents.

4- Proposition tarifs amendes disciplinaires pour saison 2025-2026

Intervention du Président de la commission de discipline qui explique cette réflexion sur les tarifs des amendes disciplinaires. Ces tarifs, en place depuis 2010-2011, n'ont jamais été réévalués, alors même que le contexte économique et les réalités de gestion ont évolué. Une revalorisation a été proposée à l'examen du Bureau, qui s'est montré favorable à cette augmentation.

Il est important de préciser que toutes les sanctions n'ont pas été soumises à augmentation. Seules certaines ont fait l'objet d'une revalorisation, vous trouverez la liste de ces dernières ci-après :

SANCTIONS	Tarifs 2024-2025	Tarifs JOUEURS 2025-2026	Tarifs DIRIGEANTS ET EDUCATEURS 2025-2026
1 ^{er} avertissement	12	15	30
2 ^{ème} avertissement	12	15	30
1 match ferme suite à 3 avertissements	35	45	55
1 match ferme	35	45	55
2 matchs fermes	35	45	55
3 matchs fermes	45	50	60
4 matchs fermes	45	50	60
5 matchs fermes	45	50	60
6 matchs fermes	45	55	65
7 matchs fermes	45	55	65
8 matchs fermes	80	90	100
9 matchs fermes	80	90	100
10 matchs fermes	80	90	100
11 matchs fermes	80	90	100
12 matchs fermes ou 3 mois	80	100	110
1 mois ferme	80	100	110
2 mois fermes	80	100	110
3 mois fermes	80	100	110
4 mois fermes	80	100	110
5 mois fermes	80	100	110
6 mois fermes	100	120	130
7 mois fermes	100	120	130
8 mois fermes	100	120	130

9 mois fermes	100	120	130
10 mois fermes	100	120	130
11 mois fermes	100	120	130
12 mois fermes	175	180	190
Mauvaise tenue du public	100	150	
1 MAS suspension de terrain	100	170	
Absence de rapport d'arbitre	30	50	
Absence non justifiée à audition	50	80	
Fraude sur identité	107	150	

L'Augmentation des tarifs des amendes disciplinaires est approuvée à la majorité par le Comité de Direction, application dès 2025-2026

5- Rappel des dates label

Club	Niveau de Label	Date	Heure	Lieu
FC MOS 3R	<i>Excellence</i>	Mercredi 14 mai	16h30	Septème
St Martin d'Hères FC	<i>Espoir</i>	A confirmer		
FC Pays Voironnais	<i>Espoir</i>	Mercredi 7 mai	16h	Stade Plan Menu
OC Eybens	<i>Espoir</i>	Vendredi 25 avril	17h	Stade des Ruies
FC Crolles Bernin (+ EFF)	<i>Espoir</i>	Mercredi 21 mai	17 h30	Stade ou gymnase de la Marelle ?

6- Retour Conseil de Ligue

Le Président fait un rapide retour sur le Conseil de Ligue

- Diminution du nombre de licences notamment en Foot d'animation
- Journée Nationale des Bénévoles Information du tarif à charge des districts
- AG ligue à Aix les Bains le 28 juin
- Réunions des présidents de commissions 3/ an
- Relevé n3 disponible
- les 2 dernières journées sont raisonnées par niveau et non par poule
- honorabilité

7- Retour sur la journée de la Femme

Laurie Strapazon fait un retour sur la journée

La journée, bien qu'un peu perturbée par l'absence de match le matin en raison des conditions météo, s'est finalement très bien déroulée. Le rendez-vous a donc eu lieu directement au GF38, où nous avons assisté à la rencontre entre le GF38 et Montpellier Féminines.

Sur les 32 bénévoles attendues, 28 étaient présentes. À la mi-temps, des cadeaux leur ont été remis en guise de remerciement pour leur engagement. L'accueil réservé par le GF38 a été excellent.

Malgré l'annulation de la matinée, l'événement a été une belle réussite. Il faudrait toutefois réfléchir à une nouvelle formule pour la reconnaissance des bénévoles, afin d'optimiser leur mise à l'honneur à l'avenir.

Nous avons trouvé 2 sponsors pour cette journée qui sont Groupama et Uriage, nous les remercions.

8- Journée Nationale des Bénévoles les 24 et 25 mai

Le Président rappelle que le nombre de candidats autorisés pour notre District est de 9 + 1 bénévole Ligue (dirigeant d'un club de Ligue)

L'appel à candidatures prend fin au 30 mars 25


Le Président fait lecture des candidatures à ce jour et s'étonne du peu de candidatures à un événement aussi intéressant.

Un point sera fait après le 30.

9- Réunions sur les violences sexuelles et sexistes

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport, la [SDJES] en lien avec le District organise une série de réunions d'information et d'échange à destination des clubs.

La première réunion, destinée aux clubs des **secteurs Grenoble, Fontaine, Pontcharra et la Mure**, s'est tenue :

 le lundi 24 mars 2025


 **District de l'Isère de Football à Sassenage**

Le président fait lecture du compte rendu : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2025/03/colosse-reunion-du-24-Mars-.pdf>

Et rappelle les dates des 2 prochaines réunions :

Destinée aux clubs des **secteurs Basse Isère et Voiron**

le lundi 14 avril 2025


 18h30 à 20h30

 **A Bourgoin au lycée de l'oiselet**

Seront présents : MM/ M Vachetta – JL Cochard – JM Boulord – H Giroud Garampon

Destinée aux clubs des **secteurs Bièvre Valloire et St Marcellin**

le lundi 12 mai 2025

 18h30 à 20h30

📍 A la Côte St André, salle à préciser

Seront présents : MM/ JL Cochard – JM Losa - M Mallet – M Montmayeur – F Nurit

Le Président rappelle que l'on trouve sur notre site l'onglet « J'ALERTE »

La plateforme de signalement du football est un outil accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins, et permet de signaler tous les faits répréhensibles.



10- Différentes manifestations

Finales de coupes Candidatures

7 JUIN Candidatures JEUNES à ce jour :
St Quentin Fallavier – La Murette - Manival – Sassenage

8 JUIN Candidatures SENIORS à ce jour :
St Quentin Fallavier – Vallée Gresse - Bourgoin – Sassenage

Remise des médailles

L'appel à candidatures pour les médailles Ligue est terminé
Celui pour le District est quant à lui encore ouvert jusqu'au 15 avril

La date de remise des médailles est fixée au **19 juin à 18h30**

11- Secrétariat : date fermeture congés été et embauche comptable

Le Président annonce que les congés d'été sont fixés du 4 août au 17 août inclus (fermeture secrétariat)

Il annonce ensuite l'embauche de Mme Corinne Mercier pour le poste de secrétaire comptable pour ceux qui ne l'auraient pas encore rencontrée, Mme Mercier a rejoint l'équipe le 10 mars et dans un premier temps elle sera amenée à mettre à jour la comptabilité après 1 année sans personnel qualifié dans ce domaine.

12- Désignation lieux journée nationale U6 U9- le 14 JUIN

Secteur	Site d'accueil U7	Nombre d'équipes U7	Site d'accueil U9	Nombre d'équipes U9
Basse-Isère A & B	Sérezin de la Tour	70 (-15 équipes)	St André le Gaz	100 (-15 équipes)
Bièvre Valloire	Beauvoir Royas	66 (+15 équipes)	FC Liers	83 (+15 équipes)
St Marcellin	Chatte	56	AS Tullins Fures	83
Voiron				
La Mûre	US Gières	72	FC2A / Mistral (Stade des Alpes)	107
Grenoble-Fontaine	A définir	72	US Sassenage	100
Pontcharra				

Les lieux sont validés à l'unanimité par le Comité.

13 - Candidatures clubs AG été 27 JUIN

2 candidatures à ce jour : RC Hilairois et Unifoot.

Les candidatures restent ouvertes jusqu'au 15 avril

Le Président se désolé de ce peu d'engouement ces dernières années pour accueillir nos AG. L Mazzoleni informe que le Département prête gratuitement aux associations des salles dont il est propriétaire au moins 1 fois par an, cela peut être de temps en temps une solution.

14 - Questions diverses

Il n'y a pas de questions, le Président annonce la fin du Comité.

Séance clôturée à 21h10

Le président
Hervé GIROUD-GARAMPON

La responsable administrative
Elisabeth DA ROCHA



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 01 avril 2025

Procès-Verbal N° 699

APPEL A CANDIDATURES – LIEUX FINALES DES COUPES DE L'ISERE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :



- Le 7 juin 2025 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)
- Le 8 juin 2025 : Finales Seniors et

Féminines (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **10 avril date butoir**.

PROMOTION MEDAILLES DISTRICT 2025

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de DISTRICT.

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 15 avril** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

La prochaine Assemblée du District été 24-25 se tiendra :

- le vendredi 27 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir cette Assemblée vous pouvez nous faire parvenir votre candidature (**date butoir 15 avril**), nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges. Merci à vous !

TRESORERIE

ERRATUM PV 698

FORFAIT U13

Amende 32 €

du 17 au 23 mars 2025

U13 D4 / Phase 2

P

544922

Vallee Du Guiers Fc 3

Devient (3e forfait)

FORFAIT GENERAL U13

Amende 44 €

du 17 au 23 mars 2025

U13 D4 / Phase 2

P

544922

Vallee Du Guiers Fc 3

PV 699

MISE HORS CHAMPIONNAT FORFAIT GENERAL

Amende 90 €

Seniors D4	A	533557	AS Grenoble Dauphine
Vétérans		616067	Semitag

FORFAIT GENERAL U13

du 24 au 30 mars 2025

Amende 44 €

U13 D4 / Phase 2	M	548298	FC La Sure
U13 D4 / Phase 2	I	512530	Chirens

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

du 24 au 30 mars 2025

Féminines A11 D1 / Phase Unique	A	534255	Estrablin 1
Féminines A11 D2 / Phase 1	A	536260	Charvieu Chav. Fc 1
Féminines A8 D1 / Phase 2		539465	Mistral Grenoble fc1
U15 D4 / Phase 2	D	533561	Vinay Fc 2
U13 D4 / Phase 2	D	512948	Jarrie Champ 2
U13 D4 / Phase 2	E	550854	Pont Claix Fc 3
U13 D4 / Phase 2	J	544455	Cote Saint Andre Fc 4

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

du 24 au 30 mars 2025

voir PV 699 commission Ethique

AMENDES PLATEAUX U10-U11 JOURNEE DU 29/03 Plateau 3

plateau 3 du 29/03/2025			
U10 niveau 1	U11 niveau 1	U10 niveau 2	U11 niveau 2
Feuilles non reçues 30€	Feuilles non reçues 30€	Feuilles non reçues 30€	Feuilles non reçues 30€
Rives	Mistral	Villeneuve	Surieux Echirolles
St Marcellin	Futsal Voreppe	Abbaye	Villeneuve
Crolles	Balme Nord Isere	2 Rochers	Pont De Claix
Fc2a 1	Mos3r 1	Sassenage	La Pierre Gresivaudan
Fc2a 2	Mos3r 2	Bajatiere	Isle D Abeau
Mistral		Crolles	St Hilaire De La Cote
Estrablin		Vezeronce	Ecole De Foot 38
Isle D Abeau		Mos3 R	
		Versau	
		St Hilaire De La Cote	
		Cessieu	
	Absence au Plateau 20€	Absence au Plateau 20€	
	Mistral	Gresivaudan	
		Sud Isere	

		St Maurice Exil 1	
		St Maurice Exil 2	
		St Simeon De Bressieux	
Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€	Feuilles mal remplies 20€	
Pays D'Alleverd	Seyssinet	Seyssinet	
Eybens	Gieres	Voreppe	
Tour St Clair	Vallee De Gresse	Seyssins	
St Quentin Fallavier	Fc2a	Versoud	
Jarrie Champ	Eybens 2	Seyssinet 2	
	Usvo	Fc Lauze	
	Vezeronce	Creyt Morestel	
	OI Villefontaine	Bouvesse	
	La Murette	Les Avenieres	
	St Etienne De Crossey	Tour St Clair	
	Pays Voironnais	St Andre De Gaz	
	Moirans	Bourbre	
	La Sure	Cote St Andre	

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE JANVIER AU 01 AVRIL
MISE HORS CHAMPIONNAT

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 MARS 2025.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.
- c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de [l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.](#) : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa

suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Liste des clubs concernés (a -b-c) :

616067---- SEMITAG FC
533557---- GRENOBLE DAUPHINE AS

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE FEVRIER AU 17 MARS

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus).

Liste des clubs concernés (a) :

536496---- ECHIROLLES SURIEUX

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herv.giroud-garampon@isere.fff.fr

Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 1^{er} avril 2025 à 16h00

Procès-Verbal N°699

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie.

Excusé(e)s : PION Christophe, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, EL RHAFFARI Reda, SCARPA Vincent, BERTHELET Éric, BONNARD Christophe, MOUMJID El Mostafa, VAILLANT Franck, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BLANC Aline.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

E.S. MISTRAL (564304) : Appel règlementaire.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 24-25-21R : Seniors, D3, poule A, match n°29330924, du dimanche 23 mars 2025, F.C VALLEE GRESSE 2 / E.S MISTRAL 1.

Appel du club de l'E.S MISTRAL (564304) en date du lundi 31 mars 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°387 lors sa réunion du mardi 25 mars 2025, parues au P.V n°698 le jeudi 27 février 2025.

Appel portant « réserve rejetée par la commission des règlements »

L'audition aura lieu le mardi 15 avril 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de Football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 01/04/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°699

- Président :** N'AIT DRISS Youssef
Présents : LALO Aboubakar, KODJADJANIAN Jean-Marie, SPARAPANO Patrick, BOUAZIZ Djamel, THEVENIN Cyril, CUSANNO Stephane.
- Excusés :** SABATINO Joseph, SAINT ALBIN Laurent, Halime HOCINE, VAGNEUX Luc, SOZET Jean-Louis, MORE Claude HUERTAS Pierre, KHAL AMENAY, FERNANDES Carlos, ABELA Stephane, DEHMANI Monia, LAZAMI Fouad, DETHOOR Sylvain, BELBACHIR Hamza, MILED Fayçal, PICARD Brice.
- Assiste :** CTDA BEN EL HADJ Hakim

STAGE DE MI-SAISON

Les arbitres absents au stage « les GQS » du samedi 29 mars seront reversés à la session du **26 avril 2025 à 13h15 au District de l'Isère de Football, à Sassenage.**

Une convocation vous sera adressée dans les brefs délais.

INFORMATION AUX ARBITRES

La CDA vous informe que le prochain stage de rentrée aura lieu le **6 septembre 2025 au TSF à Voiron.**

Elle rappelle à tous les arbitres de prendre, dès à présent, leurs dispositions pour assister au stage.

NOTE IMPORTANTE

Il nous a été donné de constater que certains arbitres transmettent directement leur DMA par mail au secrétariat du district ou à la CDA. Il est rappelé que lesdits dossiers doivent obligatoirement être envoyés par voie postale au district.

Veillez vous conformer à l'observance de cette procédure.

Afin de parer à toute éventualité, la CDA demande à tous les arbitres de photographier la feuille du match, une fois remplie.

NOTE AUX ARBITRES

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH - SAISON 2024-2025:

Si problèmes de défraiement le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, prière de contacter le responsable de la CDA qui s'occupe des impayés en lui envoyant **un mail** avec les justificatifs y afférents : **Noms des clubs, match concerné, double de la feuille de frais à :**

- **Pierre HUERTAS** : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

La CDA informe que les entrainements arbitres se déroulent chaque **Mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine**.

Les arbitres qui n'ont pas effectué ou ont échoué à leur test physique lors des stages sont tenus de se rapprocher de : **Stephane ABELA** : stephabel50@gmail.com - 06.88.33.03.41

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (**caisse de péréquation seulement**). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour respecter cette procédure.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Djamel BOUAZIZ	Centraux : D1 – D2 Assistants : Ligue - District Ligue Jeunes : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère - Groupe Promotionnel	06 71 68 23 21	
Laurent SAINT ALBIN	Centraux : D3 - D4 – D5	06 15 74 99 77	
Fayçal MILED	Féminines : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	District Jeunes : U17 Ligue Jeunes : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	District Jeunes : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Halime HOCINE		06 17 12 45 53	
Luc VAGNEUX	Futsal	06 30 34 44 39	lc-vagneux@outlook.fr
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES CLUBS

U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS : Lu et noté. Réponse vous a été apportée.

RACING CLUB HILAIROIS : Témoignage de satisfaction pour l'arbitrage de R.A.K. notamment. Remerciements.

A.S. DE F. LA BOURBRE : Lu et noté.

Demandes d'arbitres

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division.

- Courrier de CLAIX FOOT : Match D5 - Sassenage 3 / Claix 2 du 27 avril 2025
- Courrier FC BONNEVAUX : Match D5 - US Thodure / FC Bonnevaux du 4 mai 2025
- Courrier UO PORTUGAL : UOP / Mahorais. Seniors D3 du 13 avril 2025
- Courrier FC LIERS : St Quentin Fallavier 1 / Liers FC 1 - Féminines à 8 - D1 - du dimanche 06 avril 2025
- Courrier ACADEM. F. BRION : Match U18 à 8 Féminines - - REVENTIN / GF A BRION 2 du 5 avril 2025.

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

THOMET J. : Lu et noté. Traitement en cours

BONARD B. : Certificat médical reçu. Bon rétablissement.

THOMET J. : Lu et noté. Remerciements pour le feedback.

BRIOUA M. : Lu et noté.

GZADRI M. : Lu et noté. Transmis au service concerné pour règlement.

Président de séance
N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 1^{er} Avril 2025 à 18H

Procès-Verbal N°699

Président

: DUTCKOWSKI Yohan

Présents

: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZZAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

- UOP : lu et noté
- Claix : lu et noté
- Grésivaudan : lu et noté
- Commission discipline : lu et noté
- Beauvoir : lu et noté
- RC Hilairois : remerciements

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.
Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 5 ET 6 AVRIL 2025

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
FEMININE U15 D1 A 8	BOURGOIN	NIVOLAS	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB NIVOLAS
U15 D2 POULE B	MISTRAL	JARRIE CHAMP	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB JARRIE CHAMP
U15 D2 POULE D	ENT FCPV CROSSEY	ESTRABLIN	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB ESTRABLIN
U20 D2 POULE B	CLAIX	CORBELIN	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB CLAIX
SENIORS D2 POULE A	LAUZES	LA MURETTE	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB MURETTE
SENIORS D2 POULE A	ST CASSIEN	ST GEORGES COMMIERS	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB ST GEORGES
SENIORS D4 POULE A	MAHORAIS	DOMENE	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU CLUB MAHORAIS
SENIORS D5 POULE A	MISTRAL 2	PIERRE CHATEL	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB PIERRE CHATEL



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 01 Avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 699

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

CHALLENGE SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED

A l'attention de toutes les équipes U17, U15, U18F et U15F

Pensez dès à présent de compléter vos fiches, pour rappel le règlement et la fiche sont sur le site dans l'onglet document puis Ethique et Prévention

Pour les championnats en phase unique remplir la fiche sur toute la saison, pour les autres faire simplement pour la phase 2

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 4 Juin 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
A.C SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Juin 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;CHATTE(U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Septembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOLOMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 05 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
MANIVAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 03 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
10 Décembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CLAIX FOOTBALL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
04 Février 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
18 Février 2026**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **699**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées
par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant
votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste
par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées auront
leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues :

Abbaye Us ; Crolles ; Ent Foot Etangs ;
Es Mistral ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Les Avenieres ; Noyarey ;
Sassenage ; Seyssinet ; Seyssuel ; St Antoine ; St Maurice l'exil ; St Siméon de Bressieux ;
Tignieu



COMMISSION FEMININES

Réunion du 01 Avril 2025

Procès-Verbal n °699

Présente : Elodie Diasparra

Excusés : Jacques Issartel, Diane Applanat, Lucie Mathieu, Allison Poinard, Christian Bayle ,
Laurie Strappazzon

Courriers : MARC MONTMAYEUR, REVENTIN, BOURGOIN, BARBERAZ, PAYS D'ALLEVARD, EDOUARD FROGER, GAPS, FFNI, NIVOLAS, CHRISTIAN BAYLE, CHARVIEU-CHAVAGNEUX, ESTRABLIN, GUC, LA MOTTE SERVOLEX, COLLINES, ECHIROLLES, PAYS VOIRONNAIS, VER SAU, MOURAD BRIOUA, REVENTIN, MEJDI GZADRI, BOURBRES

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

- **Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification de date et d'horaires dans la PÉRIODE ROUGE.**
A partir du 10 Décembre, tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 12H, sauf pour les changements de terrain.
- **RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**
- Bien penser à indiquer le n° du match pour toute demande de modification

TOUTES FOOT

- « Toutes Foot: le programme fédéral qui vise à renforcer la place des femmes dans le football »

>Document support : [DRIVE - OneDrive \(sharepoint.com\)](#)

>Lien vidéo : [Webinaire Instances Toutes Foot -20241003 170114-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Montées/descentes :

1 montée en Ligue et 1 descente en D2 (si 1 descente de ligue, 2 descentes en D2 et ainsi de suite)

2 montées de D2 en D1

D2

J10 du 09/02

29603445 – FFNI – PAYS VOIRONNAIS 2 : 27/04 à 10h à Saint Jean de Bournay

COUPE SENIORS F A 11

¼ finale : 6 avril tirage le 05 mars

½ finale : 25 mai

Finale : 8 juin

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

D2

Poule A

J10 du 13/04

30040312 : SAINT ALBAN DE VAULSERRE – COLLINES : le 06/04

COUPE SENIORS F A 8

¼ finale : 6 avril tirage le 05 mars

½ finale : 20 avril

Finale : 8 juin

CHAMPIONNAT U18 F A 11

Les frais d'arbitre sont à régler par moitié par les 2 clubs

1 montée de D1 en Ligue

D1

J11 du 05/04

30007731 - ESSOR BRESSE SAONE – ECHIROLLES : reporté, date proposée le 03/05, attente accord ESSOR BRESSE SAONE

COUPE U18 F A 11

Coupe sous forme d'échiquier

10 mai

Finale : 8 juin

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Poule A

J11 du 05/04

29707791 – VER SAU – FFNI 2 : Stade Albert Fadi de Saint Sauveur

COUPE U18 F A 8

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

CHAMPIONNAT U 15 F

D1

J14 du 05/04

28964859 – FFNI – AIX : reporté au 26/04 à 15h à St Jean de Bournay

28964855 – BOURGOIN – NIVOLAS : reporté au mercredi 09/04 à 18h au stade de Chantereine Synthétique (2)

COUPE U15 F

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

FESTIVAL U13

Clubs qualifiés pour la finale départementale du 05/04 :

- NIVOLAS
- BOURGOIN
- GUC FF
- EYBENS
- GF38
- ECHIROLLES
- FFNI
- FCVH

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 01 Avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 699

Président : M. MALLET
Présents : M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 24/03/2025 au 30/03/2025)

U13 D3	Poule A	VILLENEUVE AJA 1
U13 D3	Poule C	SEYSSINET AC 2
U13 D3	Poule H	ENT BEAUREPAIR THOD 1
Coupe U15 à 8 Féminines	Phase Unique	US LA MOTTE SERVOL 1
Féminines à 11 D2	Phase 1	ECHIROLLES FC 2

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LA CATEGORIE U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00

Procès-Verbaux N° 699

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

150. Jarrie-Champ : noté (FM).

151. Jarrie-Champ : noté (FM). Match Jarrie-Champ vs St-Georges-de-Commiers (J13) annulé.

152. Métropolitains : noté (FM).

151. Fasson : noté (FM). Match Fasson vs Fontaine Les Îles (J10) annulé.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : la liste des correspondants est accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au 17-12-2024. Lien : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/12/Correspondants-2024-2025-au-17-12-2024.pdf>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble par mail à sport-planification@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE, 1/4 de finale

Match à jouer le 07/04/2025

TQ2. Métropolitains 1 (D1) – ASPTT Grenoble 1 (D2).
Lundi 07/04/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

COUPE DE L'ISÈRE, 1/2 finales

Match à jouer semaine du 07-10/04/2025

TD2. GSE 1 (D2) – Abbaye 1 (D3).

Match à jouer semaine du 05-07/05/2025

TD1. Métropolitains 1 (D1) ou ASPTT Grenoble 1 (D2) – Vallée de la Gresse 2 (D2).

COUPE DE L'ISÈRE, Finale

La finale de la Coupe de l'Isère Foot à 8 est prévue **vendredi 23/05/2025**. Elle aura lieu en même temps que les 2 finales vétérans à 8. Les clubs intéressés pour l'organisation des finales peuvent envoyer leur candidature au District de l'Isère ou à la CFSE.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matches en retard à jouer semaine du 07 au 10/04/2025

J08. St-Georges-de-Commiers 1 – Vallée de la Gresse 1.

J12. Tunisiens SMH 1 – St-Martin d'Hères 1.

J13. Rachais 1 – Air Liquide 1.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/04/2025

J15. St-Martin d'Hères 1 – Vallée de la Gresse 1.

J15. St-Georges-de-Commiers 1 – Air Liquide 1.

J15. Tunisiens SMH 1 – Métropolitains 1.

J15. St-Martin d'Uriage 1 – Jarrie-Champ 1.

J15. Exempt : Rachais 1.

Matches en retard à jouer semaine du 21 au 24/04/2025

J09. Air Liquide 1 – Métropolitains 1 (sous réserve coupe).

J13. St-Georges-de-Commiers 1 – Tunisiens SMH 1.

Matches en retard à jouer semaine du 28 au 30/04/2025

J13. St-Georges-de-Commiers 1 – Métropolitains 1.

J13. Rachais 1 – Air Liquide1.

Match en retard à jouer semaine du 19 au 22/05/2025

J07. Métropolitains 1 – Tunisiens SMH 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Match en retard à jouer semaine du 07 au 10/04/2025

J10. Fasson 1 – Fontaine Les Îles 1.

Match à jouer le 14/04/2025

J12. Turcs de Grenoble 1 – Vallée de la Gresse 2.

Lundi 14/04/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/04/2025

J12. Deux Rochers 1 – Fontaine Les Îles 1.

J12. ASPTT Grenoble 1 – Poisat 1.

J12. Fasson 1 – GSE 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Matches en retard à jouer semaine du 07 au 10/04/2025

J10. RC Hilairois 1 – ASPTT Grenoble 2 ST.

J12. Froges 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/04/2025

J15. FC Oisans 1 – Goncelin 1.

J15. Abbaye 1 – CEA Grenoble 1.

J15. RC Hilairois 1 – Froges 1.

J15. ASPTT Grenoble 2 ST – Sassenage 1.

J15. Exempt : Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Matches en retard à jouer semaine du 21 au 24/04/2025

J09. Goncelin 1 – RC Hilairois 1.

J12. Sassenage 1 – Abbaye 1.

J13. FC Oisans 1 – Froges 1.

Matches en retard à jouer semaine du 28 au 30/04/2025

J05. RC Hilairois 1 – Abbaye 1.

J07. Goncelin 1 – FC Oisans 1.

Autres matches en retard

Les équipes pouvant jouer 2 matches par semaine vous contacter, et prévenir la CFSE.

J02. ASPTT Grenoble 2 ST – RC Hilairois 1.

J07. Froges 1 – RC Hilairois 1.

J12. RC Hilairois 1 – FC Oisans 1.

J13. Abbaye 1 – RC Hilairois 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 1^{er} avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°699

Président :

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

.....

Courriers :

FO Rivois : Lu et noté (rencontre avancée).

Arbre de Vie : Lu et noté (rencontre avancée).

FMI :

En cas de problème avec la FMI, vous devez appeler le responsable :

Mr Marc Mallet (Commission FMI) Mail : marc.mallet38@gmail.com

Tel : 06 52 97 94 37.

Saison 2024/2025 :

Championnats :

D1 :

J14 : Arbre de Vie Futsal / Futsal des Géants : Le samedi 12/04/25 à 20h30 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

J15 : Pays Voironnais Futsal 1 / Arbre de Vie 1: Le samedi 29/03/25 à 16h00 (gymnase Lafaille, Coublevie).

J 16 : Futsal St Marcellin 1 / Futsal Picasso 2 : Le samedi 12/04/25 à 20h00 (gymnase de la Saulaie, St Marcellin).

D2 :

J12 : Base FC 2 / Pays Voironnais Futsal 2 : Le dimanche 13/04/25 à 19h00 (Gymnase Roger Journet, Eybens).

J12 : FO Rivois / Futsal Arbre de Vie 2 : Le samedi 05/04/25 à 13h00 (gymnase Pierre Beghin, Moirans).

J13 : FO Rivois / Mistral FC : Le vendredi 11/04/25 à 20h45 (gymnase pierre Beghin, Moirans).

J13 : Futsal Arbre de Vie 2 / Futsal St Marcellin 2 : Le samedi 12/04/25 à 18h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-jallieu).

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Finale : Le 19/04/25

FC Picasso / Base FC.

Coupe Départementale Futsal U13 et U15 :

U 13 :

Qualification des clubs de Charvieu-Chavagneux, Creys-Morestel 1, As Fontaine et FC Picasso pour les 1/2 finales et finale prévue le 19/04/25.

U15 FUN Futsal :

Qualification des clubs de Seyssins, Reventin, Pays Voironnais Futsal et FC Picasso pour les 1/2 finales et finale prévue le 19/04/25.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 1er AVRIL à 15 h 00

Procès-Verbal N°699

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

DUREE D'UN MATCH : P.V. n°675

MATCH REMIS – MATCH à REJOUER : P.V. n°684 – 685 - 687

GROUPEMENT – FUSION – CHANGEMENT DE NOM : P.V. n°692

MATCHS ARRETES - QUELS DELAIS : P.V. n°696 – 697

PARTICIPATION des JOUEURS de CATEGORIE U20 aux CHAMPIONNATS Séniors : onglet
"documents" – "documents et infos"

CHAMPIONNAT U17 – D2 – D3

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15. L'autorisation reste valable en coupe.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement à des compétitions supérieures (séniors, U20), l'article 22 s'applique.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors, U20).

ERRATUM

FORFAIT GENERAL – St ANTOINE 2 - n°525330 – D5 – POULE B – CONSEQUENCES

DOSSIER n°388 :

Le club ~~CHATEL~~ **St ANTOINE - n°525330** a déclaré son équipe D5 – POULE B, forfait général.

COURRIERS

F.R.J.E.P. - MEYRIE - n°532966 : courrier transmis à la commission sportive

DEUX ROCHERS - n°553340 : la prochaine fois, soyez plus vigilants.

RESERVES D'AVANT-MATCH

Dossier n°395 : M.O.S.3R 4 - n°580951 / SEYSSUEL - n°564583 : SENIORS – D4 – POULE E – Match n°28437870 du 30/03/2025.

La réserve sera étudiée mardi 08/04/2025

MATCH ARRETE

Dossier n°394 : St MARTIN d'HERES - n°550437 / METROPOLITAINS - n°615032 : SENIORS – FOOT à 8 et ENTREPRISES – Match n°29713213 du 24/03/2025.

Dossier transmis par la commission Foot en semaine et entreprises.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport du président de la commission foot en semaines et entreprises, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 20^{ème} minute.

La CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de St MARTIN d'HERES et à l'équipe de METROPOLITAINS - n°615032.

- St MARTIN d'HERES - n°550437 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- METROPOLITAINS - n°615032 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

FORFAITS GENERAUX

– CONSEQUENCES

- **Art.23-3-1 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL : Forfaits :**

"Le District fait application par ses instances et pour ses clubs des mêmes dispositions que celles prévues à l'article 130 et fait application de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général. L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule."

➤ **Art. 23-3-3 des R.G. du District Isère Football – Forfaits :**

"En cas de forfait général, mise hors compétition ou mise en inactivité de l'équipe :

✓ avant les cinq (5) dernières journées effectives de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés." Sous réserve d'éventuelles procédures en cours... ..

✓ au cours des cinq (5) dernières journées effectives de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0."

➤ **Article 6 - Forfait championnat jeunes**

"Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :

1. Au second forfait, lorsqu'en 1ère phase le nombre de match est inférieur à 8

2. Au troisième forfait, lorsque le nombre de match dans une phase est égal ou supérieur à 8

En seconde phase, il sera fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District."

Dossier n°395 :

Club : U.S. VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821

Le club U.S. VILLAGE OLYMPIQUE a déclaré son équipe U17- D1, forfait général par courriel adressé au District ISERE Football le 31/03/2025. "

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	U.S. VILLAGE OLYMPIQUE	points	buts
14/09/2025	GIERES	4	0	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
28/09/2025	TOUR-St CLAIR	5	0	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
05/10/2025	St MARCELLIN	3	3	Annulation 1 point	Annulation 3 buts
12/10/2025	Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
19/10/2025	RACHAIS	2	3	Statu Quo	Annulation 2 buts
26/10/2025	St MARTIN d'HERES	4	2	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
09/11/2025	M.O.S.3R 2	4	0	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
23/11/2024	SEYSSINS 2	1	1	Annulation 1 point	Annulation 1 but
30/11/2024	L.C.A. FOOT38	9	0	Annulation 3 points	Annulation 9 buts
07/12/2024	EYBENS	15	2	Annulation 3 points	Annulation 15 buts
14/12/2024	SUD ISERE	2	1	Annulation 3 points	Annulation 2 buts
01/02/2025	TOUR-St CLAIR	2	0	Annulation 3 points	Annulation 2 buts
08/02/2024	St MARCELLIN	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts

15/02/2024	Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU	3	0	Annulation 3 points	Annulation 3 buts
22/03/2025	St MARTIN d'HERES	6	1	Annulation 3 points	Annulation 6 buts

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

Dossier n°396 :

Club : GRENOBLE DAUPHINE - n°533557

Le club GRENOBLE DAUPHINE D4 – POULE A a été mis hors championnat le 30/03/2025 pour défaut de trésorerie.

Date	Club adverse	Résultats		Conséquence pour les clubs adverses au classement	
		Club adverse	GRENOBLE DAUPHINE	points	buts
08/09/2024	GONCELIN	2	1	Annulation 3 points	Annulation 2 buts
22/09/2024	GRESIVAUDAN	1	4	Statu Quo	Annulation 1 but
06/10/2024	DOMENE	2	2	Annulation 1 point	Annulation 2 buts
20/10/2024	U.O. PORTUGAL	4	3	Annulation 3 points	Annulation 4 buts
27/10/2024	MAHORAIS de GRENOBLE	1	2	Statu Quo	Annulation 1 but
03/11/2024	St MARTIN d'URIAGE	2	4	Statu Quo	Annulation 2 buts
10/11/2024	JARRIE-CHAMP	2	2	Annulation 1 point	Annulation 2 buts
24/11/2024	St PAUL de VARCES 2	5	3	Annulation 3 points	Annulation 5 buts
01/12/2024	St MARTIN d'HERES 3	3	7	Statu Quo	Annulation 3 buts
08/12/2024	TUNISIENS S.M.H.	1	0	Annulation 3 points	Annulation 1 but
15/12/2024	CROLLES	2	2	Annulation 1 point	Annulation 2 buts
09/02/2025	GRESIVAUDAN	2	6	Statu Quo	Annulation 2 buts
16/02/2024	MAHORAIS de GRENOBLE	1	5	Statu Quo	Annulation 1 but
23/02/2025	DOMENE	1	2	Statu Quo	Annulation 1 but
09/03/2025	U.O. PORTUGAL	2	2	Annulation 1 point	Annulation 2 buts
23/03/2025	JARRIE-CHAMP	2	6	Statu Quo	Annulation 2 buts

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

N° 380 : Club : CLAIX - n°52261 – U20 – D2 – POULE B

le 3 mai contre EYBENS

Par conséquent, le club CLAIX est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 21/04/2025.

N° 380 : Club : CLAIX - n°52261 – U20 – D2 – POULE B

Match n° 30000569 : CLAIX / CORBELIN

Date du match : 5 avril 2025

Coup d'envoi : 16 h 00

lieu : stade la batie divisin

Adresse : 225 route du monin 38490 LES ABRETS en DAUPHINE

surface de jeu : herbe

62-2-3 – RECIDIVE CLUBS :

Plan de formation validé :

- **DOMENE n°521966** : pour équipe Séniors D4 (saison 2024-2025) et Séniors D5 (saison 2024-2025) (voir P.V. 698 – compte-rendu réunion de bureau)
- **U.S. VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821** pour équipe U15 – D2 (saison 2024-2025) et U17 – D1 (saison 2024-2025)
- **DEUX ROCHERS - n°553340** : pour équipe U17 – D3 (saison 2024-2025) et U15 - D1 (saison 2024-2025)

Plan de formation non validé :

- **F.C.2A. - n°544456** pour équipe U17 – D3 et U20 – D1 : **rétrogradation** en catégorie inférieure de chacune des équipes concernée, à l'issue de la saison 2024-2025.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

62-2- 2 : DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Plan de formation validé :

DEUX ROCHERS - n°553340 : pour équipe U17 -D3 (saison 2024-2025)

MISE HORS CHAMPIONNAT

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE JANVIER AU 01 AVRIL

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 MARS 2025.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.
- c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de [l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.](#) : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Liste des clubs mis Hors Championnat :

616067---- SEMITAG FC
533557---- GRENOBLE DAUPHINE AS

CLUBS NON A JOUR

TRESORERIE FEVRIER

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus).

Liste des clubs concernés : 536496 ECHIROLLES SURIEUX



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 1 avril 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°699

Président : Michel Vachetta.

Présents: Annie Brault, Michel Vachetta, Claude Maugiron, Patrice Gallin, Daniel Hugot, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard.

Excusé : Bernard Buosi

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres:

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

REPORT DE LA JOURNEE DU 15 ET 16 MARS

SENIORS : La journée de championnat du 16 Mars est reportée au 27 Avril et les ½° Finale des coupes sont avancés au 20 Avril.

U20 : La journée de championnat du 15 Mars est reportée au 26 Avril.

Le quart de finale entre Vallée De La Gresse / GP Vézeronce-Huert-Dolomieu se disputera le 19 Avril.

U17/U15/U13/ : La journée de championnat du 15 Mars est reportée au 19 Avril.

U10-U11

Rappels de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau** :
 - L'équipe recevant dispute le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - Arbitrage des rencontres par la 3^{ème} équipe.
 - Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même coté du terrain.

Les plateaux sont consultables uniquement sur FOOTCLUB, faire :
Menu, Epreuves (championnat et Coupes), Foot Animation Loisirs

Pour cette phase printemps, il est demandé au club recevant plateau d'utiliser la feuille de match catégorie U10 U11 téléchargeable sur le site.

Cette feuille de match doit être remplie par les trois équipes concernées avant le début du plateau dans son intégralité.

Le club recevant doit scanner sur FAL cette feuille de plateau avant le lundi suivant le plateau.

Il est rappelé que les résultats des trois rencontres doivent être documentées sur la feuille de plateau et les numéros de licence des joueurs et de l'éducateur ou dirigeant bien notés sur cette feuille de plateau.

Toute absence d'équipe à un plateau sera considérée comme forfait.

La participation à tous les plateaux est obligatoire.

Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.

U 13

Challenge Festival National :

Equipes qualifiées pour la finale départementale du 5 Avril qui se jouera à Eybens.

Mistral 2, Rachais 1, Manival 1, Charvieu 1, Nivolas 1, Eybens 1, Seyssins1, 2 Rochers 1, Bourgoin 1, Chatte 1, Echirolles 1, Crossey 1, Ent St Quentin Fallavier- Villefontaine 1, St Martin d'Hères 1, Reventin 1 et CS 4 Routes 1.

Challenge Festival Isère :

Le 4° et dernier tour de ce challenge se disputera le 5 Avril. Les matchs de ce dernier tour seront consultables sur le site en fin de semaine.

Championnat : Tous les matchs non joués à ce jour, ont été reprogrammés.

Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88

U 15

D1 : Poule B :

Le match SEYSSINS / GVHD 2 du 19 avril 2025 est reporté au 26 avril 2025 pour cause SEYSSINS joue la finale futsal le 19 avril 2025.

D3 POULE B : Journée 3 du 15/02/2025 St Martin D'Hères 3 / FC Oisans est reprogrammé le 03/05/2025 suite à la reprogrammation de la journée 15/03/2025 au 19/04/2025

D3 Poule A : Journée 6 du 05/04/25 Eybens 3 / Crolles 2 est reprogrammé le 9 avril 2025 à 18h00 à cause de la finale U13 à Eybens ce jour.

D3 Poule A : Journée 4 Crolles 2 / Gières 2 du 15/03/2025 initialement reprogrammé au 19/04/2025 après accord des deux clubs le match est programmé au 29/04/2025.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U 15 A 8

La journée 1 du 15 Mars est reprogrammée au 19 Avril

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U17

D3 :J6 : Poule C :

Le match EYBENS 4 / PONT DE CLAIX du 5 avril 2025 est reporté au samedi 3 mai 2025.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U20

U20 D2, Poule B

La rencontre Vallée du Guiers / Eybens 2 de la journée N° 6 est reprogrammée au 19 Avril

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

MATCHS EN RETARD

D3

Poule B : Noyarey / Deux Rochers du 23 Février 2025 est reporté au 20 Avril

D4

Poule B : Noyarey 2 / Deux Rochers 2 du 23 Février 2025 est reporté sans date.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32.

VETERANS

Coupes : Les matchs se dérouleront le vendredi 4 Avril 2025.

Responsable : Norbert REPELLIN : 07/86/40/95/23.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°699

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 11 avril 2025 au lundi 14 avril 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 12 avril 2025

Plateau U8 U9 N1 AJA VILLENEUVE 3 équipes 10h

Match U13 D4 AJA VILLENEUVE/USVO 12h

Match U15 D3 AJA VILLENEUVE/EYBENS OC 15h

Match Seniors D1 AJA VILLENEUVE /MOS3R à 19h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 avril 2025

Plateau U8-U9 US ABBAYE à 10h

Match U13 D4 US ABBAYE/ GF38 à 14h

dimanche 13 avril 2025

Match Seniors D5 US ABBAYE/ES MISTRAL à 12h30

Match Seniors D3 US ABBAYE/ES MISTRAL à 15H00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 12 avril 2025

Match U13 D4 FC2A 2/ SMH à 12h

Match U13 D3 FC2A / ST GEORGES COMMIERS à 12h

Match U13 Filles FC2A/ NIVOLAS à 13h30

Match U15 A8 Féminines D3 FC2A/ MOS3R 15h30

dimanche 13 avril 2025

Match Seniors D3 FC2A 2/CLAIX FOOT à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 avril 2025

Plateau U11 N2 GF38 3 équipes à 10h

Plateau U12 GF38 RACHAIS à 10h

Match U18 F1 GF38 - ESSOR 13h30

Match groupe ELITE GF38 CLUSES à 17h

dimanche 13 avril 2025

Match U18 F1 GF38 - CALUIRE 12h

Match R1F GF38 - LA TALAUDIÈRE 15h

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 avril 2025

Plateau U10 GF38 3 équipes à 10h

Plateau U13 D4 AS BAJATIERE/EYBENS à 12h30

Match U15 D4 FC2A 2/USVO à 15h

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 12 avril 2025

Plateau U8 U9 ASIEG 3 équipes à 10h

dimanche 13 avril 2025

Match seniors D3 TURCS DE GRENOBLE/SUD ISERE à 15h

lundi 14 avril 2025

Championnat foot à 8 TURCS- VALLEE GRESSE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 12 avril 2025

Plateau U8-U9 FC MISTRAL/SMH/NOYAREY à 10h

Match U13 D2 MISTRAL SMH 13h30

Match U13 D4 MISTRAL EYBENS 13h30

Match U15 à 8 FC MISTRAL/ JARRIE à 15h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

vendredi 11 avril 2025

Match Vétérans à 8 USVO / SEMITAG 20h

samedi 12 avril 2025

Plateau U7 USVO à 10h00

Plateau U11 N2 USVO 3 équipes à 10h

Match U13 D2 USVO / EYBENS 12h

Match U15 D2 USVO/ ECHIROLLES FC à 15h



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 1er avril 2025

Procès-Verbal N°699

FORMATION CFI U6-U9 LES 3 ET 17 AVRIL A BOURGOIN

[Liste des inscrits au 30/03](#)

NOM PRENOM	CLUB
AIT HAMOUDI Kamil	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
BEYDON Christophe	F.C. BARMES NORD ISERE
COUDERC Amandine	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DALBEGUE Liam	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DELAROCHE Jeremy	U. S. BEAUVOIR ROYAS
GOMES DE MEIRA Nathan	F.C. COTE SAINT ANDRE annulé
HUMEL Samuel	F.C. COTE SAINT ANDRE annulé
KALAI Jaoued	U.S. LA MURETTE
KARAPINAR Bitak	F.C. COTE SAINT ANDRE annulé
LESIRE Benjamin	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
MEZIANI BELHADJ Hedy	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MOENIASY Patrizio ,	
Remplacé par GAIDON Mathieu	U. S. CREYS-MORESTEL
MOUMEN Abdelmalek	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
OTMANI Sidi Aissa	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
THOMAS Quentin	EST LYONNAIS

FORMATION CFI U10-U13 LES 4 ET 18 AVRIL 2025 A BOURGOIN

[Liste des inscrits au 30/03](#)

NOM PRENOM	CLUB
AKBAL Sefer	A.S. DE FONTAINE
AMATE Alexandre	VALLEE DU GUIERS F.C.
BAKARY Gael	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
BARTHELEMY Julien	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BERGERON Jonathan	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
BRUNO Said	VEZERONCE HUERT
CALDAS Christophe	A.S. ST ANDRE LE GAZ
CUTAIA Lenni	F.C. SEYSSINS

DAL PIAZ Jonathan
DECRETTE Arthur
DIALLO Souleymane Dioulde
HOUSTE Damien
KHEMIRI Mehdi
LECLERC Thomas
LEO Michel
MAES Nicolas
MAILLER Anthony
MARIN Leandro
MAUGUEN Timeo
PEREIRA Esteban
PERNEY Damien
PIERRE Romain
POLLET Luca
POOR Sebastien
PRAS Sylvain
RHOUMA Karim
SAUBIN Baptiste
STRIPPOLI Francois
TRAORE Chaka
UNKELBACH Julian
VALADAS Teddy

U. S. CREYS-MORESTEL
MOS3R FOOTBALL CLUB
OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A.S. DE FONTAINE
A.S. ST PRIEST 07
F. C. COLOMBIER-SATOLAS
U. S. CREYS-MORESTEL
VALLEE DU GUIERS F.C.
F.C. BOURGOIN JALLIEU
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. SEYSSINS
F.C. BOURGOIN JALLIEU
O. LES AVENIERES
F.C. SEYSSINS
FOOTBALL CLUB DE VOREPPE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
A.S. DE FONTAINE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
PAYS D'ALLEVARD F.C.
OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
FOOTBALL CLUB DE VOREPPE

CERTIFICATIONS ANCIENS CFF LE 14 MAI 2025 A SASSENAGE

CERTIFICATION CFF1 14 MAI 2025

Liste des inscrits

HERNANDIZ Thomas
KONATE Karinka

U. S. CREYS-MORESTEL
A.C. SEYSSINET PARISSET

CERTIFICATION CFF2 14 MAI 2025

Liste des inscrits

BESSON Florian
CARRET Matteo
FRIZON Anthony
LIMA Frédéric
MARZICO Thony
QUIAN FERRERO Eddy GUC
SERVONNET Mathieu
VESSELA Luc

OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
F.C. LA SURE
U.S. DOLOMOISE
US ST PAUL DE VARGES
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE

A.S. TULLINS FURES
U.S. DOLOMOISE

CERTIFICATION CFF3 14 MAI 2025

Liste des inscrits

N'KOSO Bijou
SAGUIN Pascal
VILPOUX Jerome

SAINT MARTIN D'HERES
PAYS D'ALLEVARD
U.S CREYS MORESTEL

FORMATION CFI U14-U19 LES 15 ET 29 MAI A SEYSSINET

[Liste des inscrits au 30/03](#)

NOM PRENOM	CLUB
BOUCHIBA Djelloul	ENT.S. DU RACHAIS
BOUDJEDRA Yaniss	ENT.S. DU RACHAIS
CAPRA Lisa	GUC FOOTBALL FEMININ
GERMAIN Lisa	GUC FOOTBALL FEMININ
GUYON Lilian	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
NAJAR Benjamin	J.S. ST GEORGEOISE
PILLET AUBRY Pierre	J.S. ST GEORGEOISE
YAHIA BEY Aissa	F.C. D'ECHIROLLES

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

PLANNING 24-25

CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	Seyssinet
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont disponibles [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr